Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prolongation des emplois temporaires subventionnés pour les bénéficiaires RMR de plus de 50 ans

Alors que les montants affectés aux emplois temporaires subventionnés destinés aux bénéficiaires RMR âgés de plus de 50 ans (ETS 50+) seront épuisés dans le courant de 2004, le Conseil d'Etat a autorisé le Service de l'emploi (SDE) à prélever 6 millions dans le Fonds cantonal de lutte contre le chômage, afin que cette mesure puisse être financée jusqu'au 1er janvier 2006.

Cette décision est prise dans un contexte de fort taux de chômage, doublé d'une difficulté particulière des demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans à réintégrer le marché de l'emploi. En outre, l'Exécutif a jugé peu pertinent d'interrompre les ETS 50+ durant deux ans, alors que des mesures poursuivant des objectifs de même nature (emplois d'insertion) seront introduites dès le début 2006 par le biais du Revenu d'insertion. Une prolongation de l'actuelle mesure évitera une brèche de deux ans dans le dispositif de l'action sociale vaudoise

Contrairement au mode de financement initial de la mesure ETS 50+ (un tiers à charge du Fonds cantonal de lutte contre le chômage, un tiers à charge des communes et un tiers à charge du Canton), l'intégralité du montant de 6 millions nécessaire au financement 2004-2005 sera retirée du Fonds cantonal de lutte contre le chômage, doté actuellement de 16, 5 millions. Cette démarche est motivée par la volonté de ne pas grever davantage le budget cantonal 2004 et pour éviter de solliciter les communes au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale.

Les ETS 50+ ont été offerts dès l'année 2000. Ils ont permis aux chômeurs qui n'ont pas, entretemps, réintégré le marché de l'emploi de s'inscrire à l'assurance-chômage. 750 personnes ont bénéficié de cette mesure depuis son lancement, 90 d'entre elles en bénéficient actuellement. Sur les 660 personnes qui l'ont quittée, 8% - soit 54 personnes - ont retrouvé du travail pendant l'ETS 50+ et 78% - soit 514 personnes - sont arrivées à son terme et ont pu, dès lors, prétendre à un droit à l'assurance-

chômage.

Jusqu'à l'été 2003, la mesure a connu une baisse régulière au même titre que le nombre de personnes au RMR. Depuis, on assiste pour la première fois à une augmentation significative des participants, qui n'est pas due aux variations saisonnières.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 décembre 2003

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01 - roger.piccand@sde.vd.ch